

LES NOUVEAUX LOCAUX D'HANGEST EN SANTERRE



La SICAE de la Somme et du Cambrasis a le plaisir de vous accueillir depuis mi-juin dans ses nouveaux locaux situés dans la zone artisanale de la commune d'Hangest en Santerre. Ce bâtiment de plus de 4000 m² est destiné à la fois à accueillir la clientèle mais également à recentrer les effectifs au cœur de la zone d'intervention de la SICAE.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



**UN SEUL
NUMÉRO DE
TÉLÉPHONE
À RETENIR**

**POUR CONTACTER
LA SICAE :**

03 22 86 45 45 !
(Sauf secteur Cambrai)

ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLÉMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

Les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué en moyenne de 1,7% au 1^{er} août.

Dans sa décision parue au Journal Officiel, le ministère de la Transition écologique et solidaire explique que les tarifs «sont fixés conformément à la proposition de la Commission de régulation de l'énergie» (CRE).

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vous souhaitez être informé des travaux, des incidents ou de l'actualité de la SICAE ! Suivez nous sur la page Facebook de la SICAE ou le compte Twitter et vous recevrez directement les dernières actualités de la SICAE et toutes les informations du moment.

POUR FACEBOOK
RECHERCHEZ SICAE
DE LA SOMME
ET DU CAMBRAIS



POUR TWITTER
ABONNEZ-VOUS SUR
@sicaesomme
(pour l'actualité) et
@qualitésicae
(pour les incidents)



LA NOUVELLE VERSION DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ (TURPE 5) EST APPLICABLE DEPUIS LE 1^{ER} AOÛT 2017

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a publié le 17 novembre 2016 ses décisions concernant l'évolution des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) pour la période 2017-2021 avec une parution au Journal Officiel le 28 janvier 2017.

Le TURPE 5 est donc entré en vigueur le 1^{er} août 2017 et s'appliquera pendant 4 ans.

Le Tarif d'Utilisation du Réseau Public est destiné à couvrir les coûts d'acheminement de l'énergie. Le niveau du TURPE doit garantir aux gestionnaires de réseau les moyens d'entretenir et développer les réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité assurant leur pérennité.

La structure du TURPE HTA-BT (haute tension et basse tension) s'adaptera aux évolutions issues de la transition énergétique, notamment en renforçant l'horosaisonnalité des tarifs et donc l'incitation à consommer aux périodes de faible utilisation des réseaux.

Les objectifs de la nouvelle structure du tarif d'acheminement sont :

- De renforcer les écarts de prix entre heures de pointe et heures creuses pour encourager les utilisateurs à moduler leur consommation et ainsi décharger le réseau durant les heures de consommation élevée.

- De mieux s'adapter à l'autoconsommation et au développement des moyens de production d'électricité décentralisés.

Le TURPE 5 a évolué de 2,71% en moyenne au 1^{er} août 2017 et sera actualisé selon l'inflation au 1^{er} août de chaque année.

Cette évolution comporte des variantes en fonction des utilisateurs :

- Les utilisateurs raccordés en HTA constateront une baisse de 0,64%,

- Les utilisateurs raccordés en BT (>36 kVA) enregistreront une hausse de 1,37%,

- Les utilisateurs raccordés en BT (≤36 kVA) observeront une hausse de 3,94%.

LES MODES DE RÈGLEMENT

✓ Optez pour la tranquillité avec la mensualisation !

Vous réglez chaque mois un montant régulier déterminé avec votre accord, par prélèvement le 15 du mois.

Vos dépenses d'énergie électrique sont réparties de manière équilibrée. Cela évite une variation trop importante entre vos factures d'été et celles d'hiver.

EXEMPLE :

1000 € par an de facture =
100 € par mois pendant 10 mois.

Régularisation sur 1 ou 2 mois.

La démarche est simple et sans coût supplémentaire.

✓ Choisissez la simplicité avec le prélèvement à réception de facture

Vous recevez votre facture et le montant de celle-ci sera automatiquement prélevé sur le compte bancaire que vous nous aurez indiqué.

✓ Préférez le numérique avec le règlement par Carte Bancaire sur notre site internet

Il vous suffit de vous connecter à votre espace client sur notre site internet www.sicaesomme.fr puis de cliquer sur « régler mon solde » dans le menu. Une connexion sécurisée vous permet alors de procéder au règlement de votre facture.

✓ Retrouvez la proximité avec le règlement par chèque ou en espèce dans vos accueils.

TÉLÉCHARGEZ DÈS MAINTENANT L'APPLICATION MOBILE GRATUITE SICAE

AVEC L'APPLICATION MOBILE DE LA SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAIS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE CLIENT, DÉCOUVREZ DE NOMBREUSES INFORMATIONS PRATIQUES ET SOYEZ NOTIFIÉ AUTOMATIQUÉMENT DES DERNIÈRES ACTUALITÉS.



➤ L'espace client vous permet de gérer et de suivre vos contrats en accédant aux rubriques suivantes :

- Synthèse de vos informations (adresses, contrat, puissance, ...)
- Dernières factures
- Derniers mouvements de compte
- Régler votre solde en ligne
- Relever vos index

➤ Retrouvez toute l'information et l'actualité de la SICAE de la Somme et du Cambrais :

- Les dernières actualités
- Les lieux d'accueils
- Les travaux et coupures
- La couleur Tempo et EJP par ville
- Les tarifs
- Les questions fréquentes
- Nous contacter

TÉLÉCHARGEZ DÈS MAINTENANT CETTE APPLICATION GRATUITE !



VOS ACCUEILS

Accueil de Péronne

18, place du jeu de Paume
80200 PERONNE

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel

11, rue de la République - CS 40058 - ROISEL
80208 PERONNE CEDEX

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Hangest en Santerre

ZAC du Santerre
80134 HANGEST EN SANTERRE

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.33.97.01

Accueil de Cambrai

1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDOEUVRES
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

Horaires d'ouverture :

8h30 - 12h00 • 13h30 - 17h00



l'énergie est notre avenir. économisons-la !